

1324 Rénovation et accroissement du parc privé

**Politiques de l'habitat de la ville de HAGUENAU
et du Département - Convention de partenariat**

Rapport n° CP/2012/929

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption d'une convention de partenariat au titre des politiques de l'habitat entre la Ville de Haguenau et le Département.

En effet, la loi MOLLE de 25 mars 2009 a rendu obligatoire la réalisation d'un programme local de l'habitat (PLH) pour les communes de plus de 30 000 habitants. Tel est le cas de Haguenau qui s'est engagé dans une rédaction rapide de son PLH, d'autant qu'il s'agit d'une commune concernée par la loi solidarité et renouvellement urbains (loi SRU).

Ce document constitue l'équivalent d'une convention « post-PLH » avec la ville de Haguenau, contractualisant ainsi, entre la commune de Haguenau et le Département, des engagements réciproques pour les 6 ans de mise en oeuvre du PLH (engagements de production de logements, affectation d'enveloppes de crédits délégués de l'ANAH et de l'Etat ainsi que d'enveloppe d'accompagnement du Département, etc.) en cohérence avec la territorialisation en cours de la politique départementale de l'habitat.

Le Département a été associé et a beaucoup contribué à l'élaboration du programme local de l'habitat (PLH) de Haguenau afin de s'assurer de sa cohérence et de sa synergie avec le plan départemental de l'habitat (PDH) et avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD).

Ainsi, les objectifs de production annuelle de 250 logements dont 80 logements locatifs aidés sont en adéquation avec les orientations du SCoT de l'Alsace du Nord et du PDH. Une part de 25 % de logements très sociaux (financés en prêt locatif aidé d'intégration-PLAI) correspond aux besoins des ménages fragiles dont les seniors et les jeunes. Par ailleurs, la Ville de Haguenau a candidaté au dispositif départemental « Quartier plus 67 » pour le secteur Thurot, garantissant un engagement de 30% de logements locatifs sociaux sur ce site important du centre-ville.

S'agissant de la dimension de l'amélioration du parcours résidentiel, les actions programmées par la Ville de Haguenau s'articuleront pleinement avec les outils développés par le Département comme la maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) départementale, les programmes d'intérêt général Adapt'Logis 67 et Rénov'Habitat 67, le programme de résidences sénior et de résidences junior, etc.

Dans le cadre de la territorialisation de la politique départementale de l'habitat, des actions spécifiques vont ainsi être mises en oeuvre sur le territoire de la ville de Haguenau afin de rechercher l'effet levier maximal des interventions publiques (crédits délégués de l'Etat et politiques volontaristes du Département et de la Ville de Haguenau).

Le troisième axe du PLH relatif à l'amélioration du parc existant fait fortement écho aux engagements et préoccupations du Département. En effet, OPUS 67, très présent dans les

quartiers Saint-Joseph et des Pins, s'engage dans une politique forte de réhabilitation de son patrimoine. Parallèlement, la démarche « Territoires 2030 », présente d'ores et déjà en 2012 une première déclinaison opérationnelle avec la mise en place d'actions de lutte contre la précarité énergétique que la Ville de Haguenau va amplifier sensiblement.

Enfin, le Département va accompagner la ville de Haguenau dans ses efforts d'intégration de la dimension du développement durable, grâce notamment au « quartier plus 67 » dans le quartier Thurot.

Le PLH de Haguenau est aujourd'hui très imbriqué dans le PDH et la politique départementale de l'habitat (résidence sénior, résidence junior, politique de réhabilitation en direction de propriétaires privés sur les questions énergétiques, adaptation des logements à la perte d'autonomie, etc.).

La convention qui vous est proposée est assimilable à une convention « post-PLH » correspondant à une disposition antérieure à la délégation des aides à la pierre de l'Etat et permettant à la collectivité ayant réalisé un PLH de garantir un accompagnement de l'Etat, et aujourd'hui de la collectivité délégataire des aides à la pierre, pour la mise en œuvre opérationnelle du PLH.

Le Département a un intérêt indéniable à mobiliser la Ville de Haguenau sur ses propres objectifs, ce territoire connaissant un fort accroissement et assurant un rôle moteur pour le développement du SCOTAN. L'intérêt est également d'orienter « l'amende SRU » de la Ville de Haguenau vers des produits d'habitat que le Département soutient (comme par exemple la résidence junior). La convention Post-PLH n'engagera pas en elle-même de dépenses supplémentaires du Département pour qui la seconde ville du Département constitue un niveau d'armature indispensable au développement de l'habitat.

Tels sont les principes de la convention de partenariat au titre des politiques de l'habitat de la ville de Haguenau et du Département du Bas-Rhin dont je vous sou mets en annexe le texte.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat au titre des politiques de l'habitat de la ville de Haguenau et du Département.
Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'G. KENNEL', written over a light blue grid background.

Guy-Dominique KENNEL